

Vers des négociations salariales annuelles dans la fonction publique

Leïla de Comarmond

Publié le 17 oct. 2023 à 18:49 Mis à jour le 17 oct. 2023 à 19:49

Bientôt un rendez-vous annuel obligatoire de négociation salariale dans la fonction publique comme dans les entreprises privées ? Le sujet figure en tête du programme de travail que le ministre de la Fonction publique Stanislas Guerini a transmis par courrier aux syndicats il y a quelques jours, après une série de rencontres bilatérales.

Une première réunion a même eu lieu dès ce mardi entre les fédérations de fonctionnaires et la Direction générale de l'administration de la fonction publique (DGAFP) et deux autres sont déjà programmées, le 13 novembre et le 7 décembre.

« De réelles négociations »

Le sujet avait été évoqué dès le 12 juin, lors de la rencontre durant laquelle Stanislas Guerini, [avait annoncé une revalorisation de la valeur du point d'indice](#). « La question de la méthodologie et du cadre d'une « négociation salariale » s'est également imposée », souligne le ministre dans sa lettre.

« Je vous réaffirme l'intérêt que je porte à ce que nous puissions mener de réelles « négociations » sur ces enjeux, associant tant vos organisations syndicales que les représentants des employeurs dans les trois fonctions publiques », a écrit le ministre. Il veut négocier un « accord » qui arrête une « méthode de négociation annuelle sur les salaires [...] au cours de chaque premier semestre en vie de définir les mesures susceptibles de s'appliquer pour l'exercice N + 1 ».

Un projet de loi « resserré autour de quelques objectifs »

En léger décalage avec cette discussion va être lancé un autre chantier particulièrement attendu par les agents : celui des [« principes structurels de déroulement de carrière et des rémunérations »](#) sur lequel une « concertation » aurait lieu entre novembre et mars où démarrerait la première négociation salariale annuelle. La réforme donnerait lieu à un projet de loi « court, resserré autour de quelques objectifs susceptible d'être formalisé début 2024 ».

Trois autres « cycles de négociation », devant donc aboutir à des accords, seront par ailleurs ouverts avec les fédérations de fonctionnaires : sur l'égalité professionnelle, de mi-décembre à fin mars, sur les conditions et l'organisation du travail, de janvier à juin, et sur la formation professionnelle, d'avril à juin.

S'y ajouteront trois groupes de travail, sur le « plan de transformation écologique de l'Etat », l'action sociale et en particulier le logement ainsi que les droits syndicaux et le fonctionnement des instances représentatives.

Quelles clés pour s'adapter dans un environnement complexe ?

Comment réagir face aux défis de la transition énergétique ? Comment se positionner dans un environnement économique et politique instable ? Comment exploiter au mieux les opportunités d'innovation dans chaque secteur ? Au quotidien, à travers nos décryptages, enquêtes, chroniques, revues de presses internationales et éditos, nous accompagnons nos abonnés en leur donnant les clés pour s'adapter à un environnement complexe.

[Je découvre les offres](#)